Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260310-2026__19-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire 10 mars 2026

Date de convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. BERT, C. DALLONGEVILLE, A. NOT, P. NOT, Y. NEUDER, P. LE CORRE, V. BRICET, R. BIHAN, S. THEPAUT
Absents excusés : M.L. PERENNES (procuration à Rémi BIHAN)
Absents non excusés : C. PINSON

Secrétaire de séance : A. NOT

N° 2026-19

Votes du budget primitif 2026 pour le COMMERCE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le détail des dépenses et recettes prévisionnelles des sections de fonctionnement et investissement pour l'année 2026.

Section de fonctionnement :

Dépenses = Recettes = 11378.77 €

Section d'investissement :

Dépenses = Recettes = 15378.77€

Soit : 26757.74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2026

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marjorie BERT

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)